

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 31 mars 2026**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 32**

**Représentés : 4**

**Absents : 4**

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Étaient présents : Mme Virginie ASPLET, M. Laurent AUBERTIN, Mme Elise AUCLAIR, Mme Nathalie BEAUDET, M. Christian BEGUET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Marie-France CURTIL, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, M. Jean-Charles GALLO, M. Jérémy GONIN, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Jean-Michel LUX, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Didier RUTSCHI, M. Denis SAUJOT, Mme Delphine TRONCI, Mme Anne TURREL,

Étaient absents : Mme Pauline BEGUET (pouvoir à M. Christian BEGUET), Mme Michelle JAMBON (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. René SUAREZ (pouvoir à Mme Elise AUCLAIR), M. Thomas VANNIER (pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION),

Secrétaire de séance : Mme Laure FANGET

#### **N°2026/03/31/06 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022, la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023, la délibération n°2024/01/30/11 du 30 janvier 2024 et la délibération n°2025/01/28/11 du 28 janvier 2025 attribuant des délégations au président ;

**Le Conseil Communautaire,**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation, ayant donné lieu aux décisions suivantes dans le cadre du mandat précédent puis de la période des affaires courantes du 15 au 31 mars 2026 (pour la décision 2026/40) :

#### **N°2026/26 – Mission géotechnique pour le transfert des effluents de la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne vers le réseau de Mogneneins**

Vu la consultation de 3 entreprises lancée le 9 février 2026,

Vu le rapport d'analyse des offres du 4 mars 2026,

Vu la validation en date du 9 mars 2026 par Jean-Claude DESCHIZEAUX (Président de la commission assainissement),

Vu les crédits de paiements inscrits à l'autorisation de programme n° 59 du Budget Assainissement Collectif,

Article 1<sup>er</sup> :

Un marché relatif à la mission géotechnique pour le transfert des effluents de la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne vers le réseau de Mogneneins est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et INFRANEO – 01090 GUEREINS – SIRET : 411 018 781 00236.

Article 2 :

Le marché est conclu pour un montant de 10.450,00 € HT, soit 12.540,00 € TTC.

Le marché public est conclu pour un délai d'un mois pour la mission G2 AVP et de 15 jours pour la mission G2 PRO, à compter de la date spécifiée dans l'ordre de service de démarrage de chacune des missions.

#### **N°2026/27 – Convention de stage avec l'Ensemble Scolaire Saint JOSEPH**

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison, 14 rue de la Dombes 01140 ST-ETIENNE-SUR-CHALARONNE,

Vu la proposition de convention de l'Ensemble Scolaire Saint JOSEPH à ST-DIDIER-SUR-CHALARONNE,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage pour l'accueil d'une stagiaire en classe de 4ème à l'Ensemble Scolaire à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison à SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE.

Article 2 :

La période de stage n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2026 inclus.

#### **N°2026/28 – Convention de stage avec le Collège du Val de Saône**

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du multi-accueil VisioCrèche, Parc VisioSport, 166 route de Francheleins, 01090 MONTCEAUX,

Vu la proposition de convention du Collège du Val de Saône à MONTCEAUX,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage pour l'accueil d'une stagiaire au Collège du Val de Saône à MONTCEAUX au sein du multi-accueil VisioCrèche à MONTCEAUX.

Article 2 :

La période de stage n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 23 au 26 mars 2026 inclus.

**N°2026/29 – Convention de stage avec la Maison Familiale et Rurale à CHARENTAY**

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire en CAPA Services aux personnes et vente en milieu rural au sein du multi-accueil VisioCrèche, Parc VisioSport, 166 route de Francheleins, 01090 MONTCEAUX,

Vu la proposition de convention de la Maison Familiale et Rurale à CHARENTAY,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage pour l'accueil d'une stagiaire à la Maison Familiale et Rurale à CHARENTAY au sein du multi-accueil VisioCrèche à MONTCEAUX.

Article 2 :

La période de stage n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 27 au 30 avril 2026 inclus, du 11 au 13 mai 2026 inclus et du 26 au 29 mai 2026.

**N°2026/30 – Convention d'habilitation informatique du Relais Petite Enfance SaôneRelais avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**

Vu la proposition de convention d'habilitation informatique du Relais Petite Enfance concernant la mise en ligne sur le site « MONENFANT.FR » de données relatives aux établissements et services référencés sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain,

Vu l'avis favorable de la Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive le 09 mars 2026,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer la convention d'habilitation informatique concernant la mise en ligne sur le site « MONENFANT.FR » de données relatives aux établissements et services référencés pour le Relais Petite Enfance SaôneRelais.

**N°2026/31 – Conventions d'Objectifs et de Financement 2026-2030 pour les structures petite enfance communautaires avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**

Vu la proposition de la CAF de l'Ain de signer des conventions d'Objectifs et de Financement 2026-2030 :

- pour le multi-accueil VisioCrèche à Montceaux et la micro-crèche Ma P'tite Maison à St-Etienne-sur-Chalaronne afin de bénéficier de la Prestation de Service Unique (PSU), des Bonus « mixité sociale », « inclusion handicap », « territoire CTG » et « attractivité », du financement des journées pédagogiques,

- pour les Relais Petite Enfance SaôneRelais à St-Didier-sur-Chalaronne et VisioRelais à Montceaux afin de bénéficier des missions renforcées et Bonus Territoire CTG,

Vu l'avis favorable de la Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive en date du 09 mars 2026,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une Convention d'Objectifs et de Financement pour le multi-accueil VisioCrèche à Montceaux, la micro-crèche Ma P'tite Maison à St-Etienne-sur-Chalaronne et les Relais Petite Enfance SaôneRelais et VisioRelais avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour la période 2026-2030.

**N°2026/32 – Convention de formation professionnelle avec l'organisme de formation Soutenable**

Vu la proposition de convention de formation,

Vu l'avis favorable du Vice-Président à la Mobilité, Mutualisation et Services de Proximité en date du 22 janvier 2026,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une convention de formation avec l'organisme Soutenable pour permettre la formation à l'animation de la fresque mobilité de l'agent chargée de mission mobilité qui aura lieu le mercredi 15 avril 2026, 16 rue de Budapest à Paris (75009).

Article 2 :

Il est précisé que cette formation d'une durée de 5 heures sera réalisée pour un montant de 720 € TTC.

Article 3 :

Il est précisé que la Communauté de communes Val de Saône Centre prendra en charge les frais de transport de l'agent pour la journée du 15 avril 2026, conformément au règlement de formation approuvé par délibération du 30 septembre 2025.

**N°2026/33 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'Eclat rythmique Val de Saône**

Vu la demande de l'Eclat rythmique Val de Saône d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne du 07 avril 2026 au 16 avril 2026, en l'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 09 mars 2026,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'Eclat rythmique Val de Saône.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE le 07 avril 2026 de 17h30 à 20h30, le 08 avril 2026 de 15h30 à 20h30, le 09 avril 2026 de 17h30 à 19h30, le 10 avril 2026 de 17h30 à 19h30, le 14 avril 2026 de 17h30 à 20h30, le 15 avril 2026 de 17h30 à 20h30, le 16 avril 2026 de 17h30 à 19h30.

**N°2026/34 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'Association Volley N'CO**

Vu la demande de l'association Volley N'CO d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne les lundis 06 et 13 avril 2026 en l'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 09 mars 2026,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'association Volley N'CO.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE le lundi 13 avril 2026 de 19h30 à 20h30.

**N°2026/35 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'ESVS TSDI Football**

Vu la demande de l'ESVS TSDI Football d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne du 13 avril au 17 avril 2026 en l'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 09 mars 2026,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'ESVS TSDI Football.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE du 13 avril au 17 avril 2026 de 09h00 à 13h00.

**N°2026/36 – Conventions d'Objectifs et de Financement 2026-2030 pour l'Accueil de Loisirs VisioMômes avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**

Vu la proposition de la CAF de l'Ain de signer des conventions d'Objectifs et de Financement 2026-2030 pour l'Accueil de Loisirs VisioMômes périscolaire et extrascolaire avec complément inclusif et bonus territoire CTG,

Vu l'avis favorable de la Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive en date du 09 mars 2026,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une Convention d'Objectifs et de Financement pour l'Accueil de Loisirs VisioMômes (périscolaire et extrascolaire) à Montceaux avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour la période 2026-2030.

**N°2026/37 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'AS Dracé Handball**

Vu la demande de l'AS Dracé Handball d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne les 07/04, 09/04, 10/04, 13/04, 14/04, 16/04 et 17/04/2026 en l'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 09 mars 2026,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'AS Dracé Handball.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE les 07/04, 09/04, 10/04, 13/04, 14/04, 16/04 et 17/04/2026 de 20h30 à 22h00.

**N°2026/38 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Vente SCI FORPI / SCI MONTMERLE**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA00126326V0017) transmise par Maître Florian DUPIN notaire à Lyon (69477), dans le cadre de la vente d'un bien non bâti par la SCI FORPI, correspondant aux parcelles cadastrées AB n°381, AB n°287, AB n°383 d'une superficie de 3 384 m<sup>2</sup>, situé Zone industrielle, rue de l'Industrie, lieu-dit les Rochons à Montmerle,

Vu l'avis favorable de M. Renaud DUMAY, Vice-Président délégué à l'Economie et à la Voirie,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de ne pas préempter le bien édifié sur les parcelles AB n°381, AB n°287, AB n°383 d'une superficie de 3 384 m<sup>2</sup>, dont la vente est envisagée au prix de 200 000 euros par la SCI FORPI au profit de la SCI MONTMERLE.

**N°2026/39 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec le Tennis de Tables Val de Saône Centre**

Vu la demande du Tennis de Tables Val de Saône Centre d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne les 09 avril 2026 et 16 avril 2026, en l'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 09 mars 2026,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec le Tennis de Tables Val de Saône Centre.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE les jeudis 09 avril et 16 avril 2026 de 18h30 à 20h30.

**N°2026/40– Signature d'un contrat de réservation à titre gratuit de la salle des fêtes de St-Etienne-sur-Chalaronne**

Vu la demande de la Communauté de Communes de mise à disposition d'une salle communale auprès de la commune de St-Etienne-sur-Chalaronne pour le carnaval de la micro-crèche Ma P'tite Maison,

Vu la convention de mise à disposition à titre gratuit de la Salle des fêtes proposée par la commune de St-Etienne-sur-Chalaronne,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer avec la commune de St-Etienne-sur-Chalaronne une convention de mise à disposition de la Salle des fêtes à titre gratuit le jeudi 02 avril 2026 de 09h00 à 12h00.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 31 mars 2026

Le Président,

Renaud DUMAY